

Le 22 juin 2020

DECISION PRESIDENTE N° 2020DPRSDT-étaturgence-93

7.3 – Emprunts

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

La Présidente de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne pour les travaux de changement de filtres du réseau de chaleur bois de Murat

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 17 en date du 14 septembre 2018 portant délégation d'attributions du conseil à la Présidente ;

Vu sa délégation en matière de réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements dans les limites prévues par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 et notamment son article 6 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-390 du 1er avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers communautaires ;

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

Considérant que le budget annexe 2020 réseau de Murat n'a pas été voté ;

Considérant que le budget primitif annexe 2019 réseau de chaleur bois de Murat prévoit un emprunt pour le changement des filtres ;

Considérant que les travaux de changement de filtres n'ont pu être réalisés en 2019 ;

Considérant la consultation faite auprès de différents établissements bancaires ;

Considérant l'offre de la Caisse d'Epargne aux conditions suivantes :

Montant emprunté	250 000 €
Durée	17 ans
Taux fixe	1.15%
Paiement des intérêts	Trimestriel
Mode d'amortissement	Amortissement Constant
Commission d'engagement	0.10% du montant emprunté soit 250 €

Le 22 juin 2020

DECISION PRESIDENTE N° 2020DPRSDT-étaturgence-93

7.3 – Emprunts

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 26 mai 2020 ;

DECIDE

Article 1 : D'accepter la proposition de prêt de la Caisse d'Epargne d'un montant de 250 000 € à taux fixe de 1.15% et amortissement constant aux conditions indiquées ci-dessus ;

Article 2 : De tenir compte de cet emprunt dans le budget annexe réseau de chaleur bois de Murat en cours ;

Article 3 : D'informer sans délai et par tout moyen les conseillers communautaires de la présente décision ;

Article 4 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Madame le Trésorier sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

La Présidente,



Ghyslaine PRADEL

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand pendant un délai de deux mois, à compter de sa publication.